



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu  
Amt für Kultur KA

Conservatoire COF  
Konservatorium KF

Route Louis-Braille 8, Granges-Paccot  
Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 99 40  
www.fr.ch/cof

*Granges-Paccot, le 01.10.2023*

## Filières intensives-Jeunes Talents Musique et préprofessionnelle

### Définition du talent et du profil

Les talents musicaux au sens de l'art. 67a, al. 3 de la constitution fédérale sont des jeunes qui ont un niveau musical clairement plus élevé que leurs camarades du même groupe d'âge.

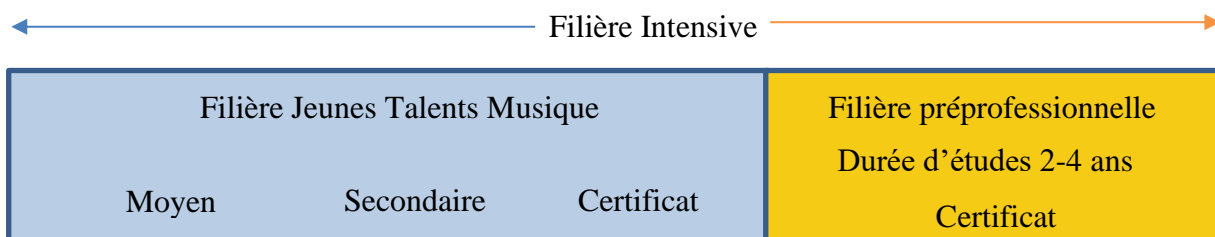
Le talent musical se manifeste par un intérêt supérieur à la moyenne pour la musique, par des capacités musicales remarquables et par un potentiel marqué en termes de compétences musicales, de motivation et de gestion de soi.

L'affectation à un niveau d'encouragement se fait en premier lieu sur la base des capacités et du potentiel d'un talent et non en fonction de l'âge de celui-ci.

### Cursus de la filière intensive au COF

Au Conservatoire de Fribourg, la filière intensive se décline en quatre degrés répartis dans deux filières :

1. **Filière Jeunes Talents Musique (JTM)**, degrés Moyen, Secondaire, Certificat
2. **Filière Préprofessionnelle (PP)**, degré Certificat



De manière générale, la filière Jeunes Talents s'adresse aux élèves issu·e·s de la scolarité obligatoire. La filière préprofessionnelle est en principe en lien avec le secondaire 2 (ou voie apprentissage).

La filière Jeunes Talents Musique n'est pas une filière certifiante dans le sens où elle est préparatoire à la filière préprofessionnelle. Dans le cas d'un·e élève qui ne parvient pas à être admis·e dans la filière

préprofessionnelle, il/elle peut terminer sa formation au COF en degré Certificat (le nombre de semestre est déterminé en fonction du cursus déjà réalisé) en vue de l'obtention du Certificat amateur.

## **Evaluation**

L'évaluation par les experts représente pour le talent une étape importante dans son parcours musical. Il est donc d'autant plus important que cette expérience soit positive, indépendamment du résultat de l'examen, et qu'elle indique au talent des pistes pour son développement futur.

Les directives d'évaluation sont structurées selon deux branches : « musique classique » et « jazz et modern music ». Pour chaque branche et chaque niveau de formation, les profils d'aptitudes ont été définis en fonction de critères pertinents.

### **1. Filière JTM**

#### **a. Critères d'admission**

Seul·e·s les élèves régulièrement inscrits peuvent être admis·e dans la filière. Les élèves du degré inférieur intègrent alors automatiquement le degré moyen. L'élève qui évolue dans le degré Moyen ou dans des degrés supérieurs au moment de son admission conserve le degré en intégrant la filière Jeunes Talents. Les critères de base pour être admis en filière Jeunes Talents se basent sur des critères mesurables englobant compétences techniques, méthodiques, sociales et personnelles. Ces derniers sont détaillés par niveau dans les grilles d'évaluation.

#### **b. Grilles d'évaluation**

Nous parlons ici de standards minimaux contraignants valables pour toute la Suisse.

- Classique : cf. document « Grille d'évaluation JTM-classique »
- Jazz et MM : cf. document « Grille d'évaluation JTM-Jazz et MM »

Les élèves JTM passent un examen intermédiaire annuel, obligatoire et éliminatoire afin de démontrer leur capacité à poursuivre le programme. De plus, ils passent également un examen de passage de degré au terme du nombre de semestre requis (sauf si l'examen de passage doit se faire dans le 2<sup>ème</sup> semestre à la suite de l'examen intermédiaire).

Dans le cas d'une sortie de la filière JTM, les élèves conservent le degré acquis.

### **2. Filière Préprofessionnelle**

Le but est ici de développer les compétences musicales et artistiques en vue d'une entrée en haute école. L'étudiant·e admis·e dispose de quatre années de formation au maximum.

#### **a. Critères d'admission**

- Potentiel avéré pour intégrer une haute école
- Capacités instrumentales de niveau très avancé
- Formation musicale générale correspondant aux exigences spécifiques du cursus visé
- Motivation personnelle avérée pour suivre une formation en haute école, prédispositions et désir de s'investir dans ces études

## **b. Evaluation**

Un examen intermédiaire et éliminatoire est organisé chaque année. Il doit permettre de vérifier que l'objectif (admission en HEM) est possible dans le temps imparti.

### **Cursus de formation :**

Les descriptifs de filière suivants sont disponibles :

#### Classique

- Descriptif filière JTM
- Descriptif filière PP-CLASSIQUE

#### Jazz et MM

- Descriptif filière JTM
- Descriptif filière PP-Jazz et MM